

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Paris le 3 avril 2018,

Monsieur le Président de la République,

Lors de votre déplacement en Algérie au mois de décembre dernier, vous avez souligné votre volonté de revenir "dans l'état d'esprit d'un ami de l'Algérie, d'un partenaire constructif (...) pour faire fructifier une relation déjà dense". Vous avez appelé de vos vœux "une nouvelle relation d'égal à égal". Une telle relation peut-elle se construire sur un crime d'Etats et sur un déni de justice?

Il y aura en effet trente et un ans, le 7 avril prochain, l'avocat Ali Mécili était assassiné à Paris sur ordre des services secrets algériens. Bien avant son assassinat, il avait reçu des menaces et savait déjà qu'il risquait de payer cher ses dénonciations du régime militaire d'Alger. C'était un temps, en 1987, où rares étaient ceux qui osaient le mettre en cause haut et fort. Seules quelques consciences fidèles à leurs idéaux - le Conseil de l'Ordre des Avocats fut lui-même bien timide face à l'exécution de l'un des siens - ont eu le courage de nous soutenir, nous donnant la force de résister. Toutefois, nous peinons encore à faire notre deuil parce que, plus de trois décennies après, justice n'a pas été rendue à mon mari, au père de mes deux enfants. La raison en est simple et sans appel: c'est la Raison de deux Etats, la France et l'Algérie.

Si Ali Mécili, au péril de sa vie, a combattu pour l'indépendance de l'Algérie, il a été assassiné, ironie du sort, par ceux qui succédaient au colonisateur et étaient censés instaurer le respect des droits de l'Homme dans leur pays. Son seul tort: avoir lutté pour la démocratie en Algérie aux côtés de Hocine Aït-Ahmed, l'un des chefs de la Révolution algérienne et opposant historique au régime en place. Pour que le scandale soit consommé, ajoutons qu'Ali se prénomait également André et était français aussi. Car, oui, Monsieur le Président, c'est un avocat français nourri aux valeurs humanistes qui a été tué sur le territoire de la République par un petit proxénète porteur d'un ordre de mission de la Sécurité militaire algérienne.

Interpellé à Paris, dès le 12 juin 1987, sur la base d'un renseignement confidentiel très précis impliquant divers responsables algériens, l'assassin présumé a aussitôt été expulsé en urgence absolue vers l'Algérie, par les autorités politiques de l'époque, notamment Charles Pasqua et Robert Pandraud, désireux de couper court à toute investigation susceptible de remonter aux commanditaires du crime.

Tout au long de ces années de lutte pour la vérité et la justice, l'évidence de l'implication des autorités algériennes n'aura cessé de se confirmer, de l'empressement des autorités françaises à paralyser l'enquête au refus systématique de l'Etat algérien d'exécuter les commissions rogatoires internationales qui lui ont été adressées par la France. La marche de la justice en sera définitivement entravée, l'impunité du régime algérien assurée.

Pourtant, une nouvelle convention bilatérale d'entraide judiciaire en matière pénale a été signée le 5 octobre 2016 et M. Jean-Jacques URVOAS, alors Garde des Sceaux, s'est félicité de l'intensité des relations entre l'Algérie et la France en matière de justice et de la vigueur de leur coopération juridique. Ces propos prêteraient à rire s'il n'y avait de quoi pleurer, la convention ayant été aussitôt violée.

En effet, le 30 novembre suivant, comme si la Haute Juridiction elle-même se refusait à croire à la sincérité d'un tel engagement, la Cour de Cassation donnera un coup d'arrêt à la poursuite de l'instruction dans l'affaire Mécili en rejetant notre pourvoi, confirmant ainsi une ordonnance de non-lieu fondée sur le refus de l'Algérie de répondre aux commissions rogatoires internationales.

En novembre 2017, on saisisait toute la portée de l'impunité garantie par l'Etat français à l'assassin présumé : il ressurgissait tranquillement en pleine lumière pour présenter sa candidature à des élections locales en tant que tête de liste du Rassemblement National Démocratique (RND) dans le village algérien d'Ait R'zine. "C'est un homme fort et instruit qui a des connaissances en haut lieu" déclarait le coordonnateur de ce parti pendant que l'intéressé, lui, revendiquait de n'avoir jamais été jugé et condamné et pour cause.

Belle carrière pour un petit malfrat. Quelle humiliation, quel déshonneur pour l'Etat français. Pouvez-vous tolérer une telle provocation, vous qui avez considéré l'empoisonnement de l'ex-agent double russe sur le territoire britannique comme une "atteinte à la souveraineté européenne". Qu'en est-il alors de la souveraineté française dans l'affaire Mécili? La vie d'un avocat français assassiné sur le territoire de la République aurait-elle moins de valeur pour que l'on néglige d'obtenir d'un pays dit ami qu'il réponde aux commissions rogatoires internationales que lui adresse la France?

C'est cela que je viens vous demander Monsieur le Président de la République: obtenir de l'Algérie qu'elle honore ses engagements et manifeste enfin sa volonté de coopérer avec la justice française. Alors le non-lieu prononcé n'aura plus de raison d'être et la justice française pourra reprendre son cours. Une véritable relation d'égal à égal entre nos deux pays pourra voir le jour et l'honneur de la France sera sauf.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes respectueuses salutations.

Annie MECILI